

ASSEMBLÉE NATIONALE

3 mai 2021

GARANTIE D'EMPLOI PAR L'ÉTAT - (N° 4017)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 27

présenté par
Mme Obono

ARTICLE 2

À la fin de l'alinéa 5, substituer aux mots :

« personne qui en fait la demande »

les mots :

« demandeuse ou du demandeur d'emploi ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.